

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Dix-septième session
Genève, 6 – 10 décembre 2010

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur *ad hoc* à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 7 octobre 2010, ont demandé à être accréditées à la dix-septième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations. Ces organisations ont été invitées à remplir un formulaire de demande d’accréditation. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués tels quels par chacune des organisations.

3. *Le comité est invité à approuver l’accréditation, en qualité d’observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDE A ETRE ACCREDITEES EN QUALITE
D'OBSERVATRICES AUX SESSIONS DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL

African Cultural Regeneration Institute (ACRI) / Institut Africain Pour la Régénération Culturelle

Asociación Akuaipa Waimakat – Asociación para la Divulgación, Promoción y Defensa de los Derechos Humanos e Indígenas

Asociación de Pueblos Indígenas de Venezuela (APIVEN)

Association pour le développement de la société civile angolaise (ADSCA)

Consejo Maya de la Propiedad Cultural e Intelectual de Guatemala (SAQIL NAÒJ)

Free University Berlin

Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore (GRTKF Int.)

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) (GCCEI)

Himalayan Folklore and Biodiversity Study Program IPs Society for Wetland Biodiversity Conservation Nepal

Intellectual Property Assets Rights Management (IPARM)

Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC)

Pacific Island Museums Association (PIMA)

Sonccoypa Cusicuynin

Tanzanian Intellectual Property Rights Network (TIP-Net)

Union pour le BioCommerce éthique

African Cultural Regeneration Institute (ACRI)
(Institut africain pour la régénération culturelle)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur permanent pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'OBSERVATEUR PERMANENT aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation ainsi que les renseignements demandés à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Francis X. Gichuru

Président - fondateur
AFRICAN CULTURAL REGENERATION INSTITUTE

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

African Cultural Regeneration Institute (ACRI)

Description de l'organisation :

L'ACRI est une ONG internationale fondée en janvier 2003 visant à promouvoir la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique. Ses fondateurs, après avoir prêté une attention particulière aux arguments présentés au niveau international durant la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) de l'ONU, se sont aperçus que la jeunesse africaine s'éloignait rapidement de ses traditions sous l'effet de la mondialisation. L'ACRI a été fondée au Kenya et, par nécessité, a commencé ses travaux au Kenya, prévoyant d'étendre ses activités à l'ensemble du continent et à la diaspora par la mise en place de partenariats et d'alliances. À cet égard, afin d'atteindre ses objectifs, l'ACRI prévoit d'établir des réseaux lui permettant d'œuvrer en faveur de la renaissance africaine dans l'esprit de la Charte de la renaissance culturelle africaine promulguée par l'Union africaine en janvier 2006 à Khartoum. L'accréditation de l'ACRI a été recommandée par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en octobre 2009 pour des services consultatifs sur la culture en Afrique.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Le principal objectif de l'ACRI est de promouvoir la culture africaine en recensant le patrimoine culturel autochtone pertinent et précieux pouvant servir au développement de l'Afrique aujourd'hui et à l'avenir et contribuer au développement de la civilisation mondiale émergente; et
- 2) L'ACRI s'engage ainsi dans une mission africaine visant à sensibiliser l'ensemble du continent ainsi que la diaspora africaine aux objectifs suivants :
 - Promouvoir l'unité dans la diversité des cultures.
 - Reconnaître la dimension culturelle du développement.
 - Affirmer et enrichir les identités culturelles.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

1

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- Élargir la participation à la vie culturelle.
- Encourager la coopération culturelle internationale.
- Encourager l'humanité à être fière de la diversité culturelle en faveur du développement.

L'ACRI constate avec inquiétude :

- 1) *que* les valeurs régissant la communauté internationale à l'heure actuelle sont dominées par la philosophie du matérialisme, qui est essentiellement un élément culturel occidental. Ce matérialisme semble inadéquat en tant que valeur pour guider la communauté internationale mondiale;
- 2) *que* certaines valeurs fondées sur le patrimoine africain pourraient être très utiles pour aider l'Afrique à trouver sa propre voie et pour façonner la communauté mondiale émergente en lui apportant des éléments qui ne sont pas nécessairement axés sur le matérialisme;
- 3) *qu'il* est possible d'étudier les différents aspects de la culture africaine et d'en extraire les éléments pertinents qui pourraient être utiles pour guider l'Afrique et le monde. Ces valeurs seraient ensuite matérialisées sous forme d'écrits, de films, d'enregistrements vidéo et d'autres supports, y compris dans des interprétations ou exécutions ou exposées dans des centres culturels, puis présentées au monde à des fins d'enrichissement mondial; et
- 4) *que* la nouvelle génération africaine aura quelque chose sur lequel s'appuyer lorsqu'elle prendra conscience des dommages qui auront été causés par l'éloignement culturel. Cet impératif concerne également les Africains de la diaspora.

Veillez énumérer les principales activités de l'Organisation :

1. Recensement, fixation, recherche (et création d'un inventaire) pour dévoiler des éléments culturels précieux qui pourraient contribuer à guider l'Afrique et le monde dans le XXI^e siècle et au-delà. Ces activités permettront de recenser les ressources culturelles africaines et d'extraire les éléments culturels les plus précieux des valeurs spirituelles traditionnelles en faveur du développement de l'Afrique, d'une part, et dans l'intérêt de la société dans son ensemble, d'autre part;
2. sauvegarde du précieux patrimoine culturel immatériel en Afrique et protection moyennant la production de documents sur tous les types de supports modernes sur les richesses culturelles africaines; ces documents seront produits afin d'être utilisés dans les établissements d'enseignement en Afrique et dans d'autres régions du monde;
3. promotion, revitalisation et amélioration des aspects positifs de la culture africaine dans l'esprit de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;
4. contrôle en vue de recenser et de décourager les aspects négatifs de la culture africaine;
5. sensibilisation à la recherche et à la fixation du patrimoine culturel traditionnel spirituel africain (et mondial) des différents peuples dans le monde en vue de la création d'une communauté mondiale viable; et
6. présentation des valeurs traditionnelles africaines sous un nouveau jour, pour leur adoption et leur adaptation aux conditions actuelles de développement de l'Afrique ainsi qu'à la nouvelle civilisation mondiale à venir.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

Les activités de l'ACRI visent la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel africain sous ses différentes formes de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et d'expression du folklore.

L'un des principaux enjeux auquel est confronté le patrimoine culturel africain vient du fait qu'il n'est pas fixé, étudié ou l'objet de recherches. Il reste encore sous une forme orale au sein des communautés africaines. Lorsqu'il est fixé, il est facilement accessible mais également vulnérable à différentes formes d'exploitation économique et commerciale en raison de son réel potentiel. Nous estimons et nous croyons que ce riche patrimoine culturel africain devrait dans tous les cas servir au développement économique de ses détenteurs légitimes.

Nous souhaitons suivre les discussions et les délibérations sur les questions relatives à la protection et aux droits au sein des communautés africaines et y contribuer. Nous souhaitons également participer aux activités de l'OMPI, afin que notre ONG ait connaissance des faits et des évolutions actuels à cet égard.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Kenya, mais avec des projets d'activités dans d'autres pays africains.

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile.

1. L'ACRI a été fondé en janvier 2003 et a été rejoint par la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée le 17 octobre 2003. À cet égard, l'ACRI est un instrument complémentaire de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'ACRI œuvre également en faveur de la promotion de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;
2. En septembre-octobre 2009, l'accréditation de l'ACRI a été recommandée par le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO pour des services consultatifs sur la culture en Afrique. Cette accréditation sera confirmée lors de la réunion de l'assemblée générale en juin 2010; et
3. L'ACRI collabore avec le Ministère kényan du patrimoine national et de la culture, le Ministère du tourisme et, bien entendu, l'UNESCO dans les activités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel immatériel dans l'esprit de ces deux conventions de l'UNESCO.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

P.O. BOX 18062-00100 NAIROBI-KENYA

Tél. : +254-20-2390452; +254-721-667130; +254-722-316250

Mél. : info@acri.or.ke

Site Web : www.acri.or.ke

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Francis X. Gichuru

Président fondateur

African Cultural Regeneration Institute

Akuaipa Waimakat - Asociación para la Divulgación, Promoción y Defensa de los Derechos Humanos e Indígenas

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Oscar William Valbuena Vega

Représentant légal
Asociación Akuaipa Waimakat

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore²

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

AKUAIPA WAIMAKAT – Asociación para la Divulgación, Promoción y Defensa de los Derechos Humanos e Indígenas.

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Asociación AKUAIPA WAIMAKAT est une organisation autochtone créée pour la divulgation, la promotion et la défense des droits de l'homme et des droits fondamentaux des peuples autochtones en vertu de la législation nationale, des droits des peuples autochtones de Colombie (fuero Indígena de Colombia) et des normes réglementaires qui s'appliquent aux territoires des peuples autochtones.

Ses activités portent sur : la promotion, le renforcement et la défense des droits de l'homme et des droits fondamentaux des peuples autochtones; la protection de la propriété intellectuelle et des savoirs traditionnels autochtones; le renforcement des lois coutumières; la sensibilisation aux droits de l'homme; le renforcement organisationnel des peuples autochtones; la défense des droits de l'enfant, des jeunes et de la femme autochtones; le renforcement de la présence autochtone au sein des instances internationales de protection des droits de l'homme; la mise en place d'actions visant à faciliter l'accès des peuples autochtones aux nouvelles technologies; l'encouragement à l'auto-apprentissage; l'abolition des formes contemporaines d'esclavage; et l'élimination de la discrimination raciale.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Coordonner les actions relatives à la promotion, à la divulgation et à la protection des droits de l'homme et des peuples autochtones de Colombie;
- 2) faire connaître et appliquer la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU dans tous les domaines liés à la pérennité et à l'intégrité des peuples autochtones colombiens;

2

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- 3) développer des projets d'aide aux communautés autochtones, axés sur la défense de la territorialité, l'autonomie, les droits fondamentaux, la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels des peuples autochtones;
- 4) lancer des actions de formation, d'évaluation et de réalisation d'inventaires locaux visant la protection des savoirs traditionnels et de la biodiversité sur les territoires ancestraux des peuples autochtones;
- 5) gérer des programmes et des projets de coopération en matière de développement pour la protection et la promotion des droits de l'homme et des peuples autochtones, en vue d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'environnement, de l'emploi et du renforcement culturel; et
- 6) élaborer des supports audiovisuels et écrits pour la promotion des droits de l'homme dans les territoires des peuples autochtones de Colombie.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Ateliers de formation et de présentation destinés aux représentants des peuples autochtones axés sur le renforcement des droits de l'homme et des peuples autochtones et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels;
- 2) campagnes de sensibilisation, de divulgation et de protection axées sur le renforcement des stratégies de protection de l'environnement, les ressources naturelles, la propriété intellectuelle, la biodiversité, les territoires sacrés, les savoirs traditionnels et le folklore des peuples autochtones;
- 3) gestion et développement d'un centre de documentation et de formation sur les savoirs traditionnels autochtones;
- 4) ateliers de formation sur la connaissance et l'application des nouvelles technologies et la mise en valeur des capacités organisationnelles et traditionnelles des peuples autochtones, à l'intention des jeunes des peuples autochtones;
- 5) actions juridiques de défense et de protection des droits des garçons, des filles, des jeunes et des femmes des peuples autochtones;
- 6) programmes d'écoute et d'accompagnement dans le domaine juridique à l'intention des peuples autochtones menacés par les déplacements, la violence, la discrimination et d'autres formes d'intolérance;
- 7) formation, orientation et promotion en matière de stratégies d'élimination des formes contemporaines d'esclavage; et
- 8) journées de travail organisationnel et traditionnel visant au renforcement des systèmes juridiques autochtones.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Les avancées de la science, les nouvelles technologies, les différentes formes de mondialisation et les applications du développement occidental ont placé au centre du débat le thème de la propriété intellectuelle et de ses applications juridiques par rapport à la protection des savoirs traditionnels autochtones. Certaines innovations, inventions ou découvertes récentes ont fait que les expressions et manifestations spécifiques du folklore autochtone soient considérées comme un objet d'enregistrement au détriment des savoirs et des pratiques traditionnels des peuples autochtones.

La médecine traditionnelle, les pratiques curatives des peuples autochtones, le folklore et l'ensemble des expressions culturelles et des savoirs traditionnels qui contribuent à ce que les peuples autochtones transmettent leurs connaissances, leurs valeurs et leur histoire en vue de les pérenniser, nécessitent actuellement des mécanismes nationaux et internationaux de protection juridique.

Notre organisation autochtone souhaite participer au sein des instances où ces questions sont débattues, afin de pouvoir contribuer par des idées et des propositions à l'élaboration d'un mécanisme international de protection des savoirs traditionnels autochtones dans le cadre d'une société mondiale juste appliquant des formes de développement durable et garantissant le respect et la pérennité des savoirs traditionnels autochtones.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Colombie

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Depuis 2002, l'organisation AKUAIWA WAIMAKAT a développé des projets, des plans et des actions axés sur la formation pour la promotion et la défense des droits fondamentaux de la personne et des droits autochtones en Colombie. Elle a développé des projets relatifs aux droits de l'homme avec l'appui du système des Nations Unies et a facilité la participation de représentants des peuples autochtones colombiens en qualité d'observateurs actifs aux réunions des Nations Unies relatives aux droits des peuples autochtones (instance permanente, groupe de travail sur les peuples autochtones, groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, examen de la Déclaration de Durban, mécanisme d'experts, UNIFEM, notamment). L'organisation fait partie de l'Assemblée des peuples autochtones des Nations Unies (Caucus), et a présenté des vues, des documents et des positions qui ont facilité les débats, les délibérations et les recommandations dans le cadre d'événements spécifiques au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les droits des peuples autochtones.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Calle 2 Con Carrera 1

Entable de la Salinas

Manaure – La Guajira

Colombie

Tél. : (+57) 5 717 8547

Tlcp. : (+57) 5 7178010

Mél. : munmanaurecol@yahoo.es

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Oscar William Valbuena Vega

Représentant légal de l'organisation

Asociación de Pueblos Indígenas de Venezuela (APIVEN)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

Mme Linda Manaka
Président

M. Jairo Cariban
Vice-président

Mme Milta Suruta
Secrétaire général

Asociación de Pueblos Indígenas de Venezuela (APIVEN)

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore³

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Asociación de Pueblos Indígenas de Venezuela (APIVEN).

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'«Asociación de Pueblos Indígenas de Venezuela (APIVEN)» est une organisation qui représente les peuples autochtones, fondée par des représentants de différents groupes ethniques. Cette association vise à promouvoir, à coordonner et à mettre en place des actions qui contribuent à établir les mécanismes de participation et d'action qui assurent le respect des droits des peuples autochtones dans une perspective de genre, et également à mener des actions qui contribuent à la conservation, à la revitalisation et à la sauvegarde des cultures et des langues autochtones et à assurer le respect et la diffusion de celles-ci par la publication d'études sur l'histoire, la vision du monde et les traditions des peuples autochtones, mais également à promouvoir l'application de la médecine traditionnelle des peuples autochtones.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

Conformément à ce qui est énoncé à l'article 3 du Document constitutif instituant l'APIVEN, les objectifs de l'organisation sont les suivants :

1. Promouvoir, coordonner et mener des actions qui contribuent à établir les mécanismes de participation et d'action garantissant le respect des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones établis dans l'ordre juridique vénézuélien ainsi que dans les normes internationales établies en faveur de nos peuples;
2. promouvoir, coordonner et mener des actions qui contribuent à garantir aux peuples autochtones le droit d'être égaux à tous les autres peuples, tout en reconnaissant en même temps le droit de tous les peuples à être différents, à se considérer eux-mêmes comme étant différents et à être respectés en tant que tels;
3. promouvoir, coordonner et mener des actions qui contribuent à éliminer les manifestations de racisme, de discrimination, d'esclavage, de semi-esclavage, de travail forcé, de traite de personnes, d'asservissement pour dette et de manière générale toute forme contemporaine d'esclavage;

3

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

4. promouvoir, coordonner et mener des actions qui contribuent à la délimitation et à la titularisation de territoires de peuples autochtones, ainsi qu'à la récupération de territoires des peuples et des communautés autochtones qui ont été dépossédés, compte tenu du fait que les peuples autochtones ont souffert des injustices historiques, résultat, notamment, de la colonisation et de la cession de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources, les empêchant d'exercer, en particulier, leurs droits au développement conformément à leurs besoins et à leurs intérêts;
5. promouvoir, coordonner et mener des actions qui contribuent à la conservation de l'environnement et de la biodiversité, à atténuer les problèmes environnementaux, et en particulier des actions qui contribuent à l'exercice du droit des peuples autochtones, pour que soient respectés les savoirs traditionnels, les cultures et les pratiques traditionnelles des peuples autochtones, comme garants du développement durable, de la conservation de la biodiversité et comme modèle équitable pour l'utilisation des ressources naturelles et de l'environnement;
6. assurer de meilleures conditions de vie aux peuples autochtones par l'exercice de leurs droits au développement autonome, pour autant qu'en contrôlant les événements qui les affectent eux et leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, les peuples autochtones puissent maintenir et renforcer leurs institutions, leurs cultures et leurs traditions et promouvoir leur développement conformément à leurs aspirations et à leurs nécessités;
7. promouvoir, coordonner et mener des actions qui contribuent à conserver, à revitaliser et à préserver les cultures et les langues autochtones et à assurer le respect et la diffusion de celles-ci, par des études sur l'histoire, la vision du monde et les traditions autochtones, ainsi qu'à promouvoir l'application de la médecine traditionnelle des peuples autochtones;
8. collaborer avec des réseaux, des accords, des instituts et d'autres centres d'information et de documentation spécialisés dans la préservation, la conservation et la diffusion des valeurs culturelles et linguistiques des peuples autochtones, et dans ce sens, éditer des livres, des périodiques, des revues et tous types de publications qui contribuent à la diffusion d'informations présentant un intérêt pour les peuples autochtones et pour la protection des droits de l'homme en général;
9. encourager tout type d'action ayant pour objectif la défense des libertés, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'autodétermination des peuples;
10. mener des travaux axés sur le développement des peuples autochtones, afin de former ceux-ci ainsi que leurs institutions par des activités concernant des domaines d'intérêt commun, par des échanges, des associations, des recherches et la diffusion. En ce sens, ces échanges viseront à mettre en place des programmes et des projets, à former des groupes ou à établir des accords avec toutes les institutions et les individualités nationales et internationales qui conviennent. Les membres s'engagent à échanger mutuellement conseils, appui technique et services dans les domaines de la recherche, de l'administration, de la documentation, de la diffusion et de l'activisme afin de contribuer à la pérennité de l'association;

11. promouvoir des actions d'échange de matériel informatique, bibliographique, audiovisuel, l'accès à l'Internet, la mise à disposition de banques de données, l'accès à des archives bibliothécaires, les réseaux sociaux, les relations avec les moyens de communication ou d'information réciproque, dans des domaines d'intérêt commun et dans des domaines liés au développement de projets et d'actions, avec toutes les mesures nécessaires, afin de renforcer l'association, ses membres et la collectivité;
12. promouvoir des actions en vue d'appliquer et d'organiser toute action nécessaire pour renforcer les activités sociales, en particulier le développement d'activités liées à l'éducation, au sport, à la culture, au travail, ainsi que les travaux d'infrastructure dans les communautés; et
13. promouvoir, coordonner et mener des actions qui contribuent à étudier, à diagnostiquer, à évaluer, à contrôler et à diffuser des informations sur la situation des droits de l'homme aux niveaux régional, national et international, présenter des rapports de situation, mais également des recours administratifs, judiciaires ou analogue devant les instances concernées pour obtenir réparation dans des litiges.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Analyse des pratiques des peuples autochtones de l'Amazonie pour la transmission de savoirs traditionnels;
- 2) informer les peuples autochtones sur le cadre juridique de protection des savoirs traditionnels;
- 3) défendre un grand nombre de confrères et d'organisations de peuples autochtones au Venezuela et leur offrir une assistance juridique;
- 4) élaboration de matériel didactique axé sur les droits liés au rôle des peuples autochtones;
- 5) promouvoir la diffusion de l'information sur l'OMPI, la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et le folklore auprès des peuples autochtones;
- 6) participer aux délibérations du mouvement autochtone vénézuélien;
- 7) élaborer des rapports et des documents décrivant la situation des peuples autochtones, des savoirs traditionnels et du patrimoine culturel au Venezuela; et
- 8) organiser des manifestations, des forums, des ateliers et autres sur la défense des droits des peuples autochtones.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Les peuples autochtones ont été pendant des siècles les dépositaires des savoirs accumulés en ce qui concerne les ressources médicinales naturelles. Malheureusement, force est de constater que les savoirs traditionnels se détériorent du fait qu'ils ne sont plus conservés que par les personnes âgées et les personnes cultivées au sein des communautés. Par ailleurs, la nouvelle génération se trouve dans un processus d'aculturation en raison de l'apport d'agents externes de tout type ayant des incidences culturelles, sociales et économiques.

De là l'importance de préserver, de récupérer et de protéger les savoirs traditionnels liés à la biodiversité et aux pratiques culturelles. Mais il a été dit qu'une telle protection doit nécessairement s'appuyer sur la reconnaissance des fondements spirituels des systèmes ancestraux, la protection des territoires autochtones, le caractère collectif de celle-ci et la reconnaissance des pratiques ancestrales des peuples autochtones en tant que manière différente de générer des savoirs et pas nécessairement des savoirs qui doivent être englobés dans le cadre scientifique occidental.

L'association est en mesure d'apporter beaucoup aux réunions du comité, en tant qu'organisation représentant des autorités traditionnelles autochtones, et a œuvré à l'élaboration de modèles et de propositions pour la sauvegarde des savoirs traditionnels des peuples autochtones en Amazonie vénézuélienne.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Venezuela

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

L'APIVEN a présenté devant le PNUD au Venezuela un projet visant à promouvoir la conservation et le maintien des savoirs, des innovations et des pratiques des peuples autochtones Baniwa et Jivi de l'État d'Amazonie, sur la sauvegarde de la biodiversité régionale et sur ses utilisations potentielles par la participation des peuples autochtones dans la gestion de conservation, l'analyse de ses moyens de transmission de savoirs aux nouvelles générations, la formation sur le cadre juridique de protection des savoirs et l'élaboration d'une proposition de conservation de la biodiversité régionale du point de vue des peuples autochtones.

L'APIVEN a également participé à la défense des savoirs traditionnels des peuples autochtones de l'Amazonie vénézuélienne, face à des menaces potentielles de biopiratage, parmi lesquelles on peut citer le projet Biozulua de la FUDECI.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Sector Monte Bello,
4ta transversal, N° 25
Puerto Ayacucho
Estado Amazonas
Venezuela

Tél. : +58 248 5213239; +58 4144087048

Tlcp. : +58 2485213239

Mél. : a_piven2008@gmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation

Junta Directiva de la Asociación de Pueblos Indígenas de Venezuela
Mme Linda Manaka Infante (président)
M. Jairo Cariban (vice-président)
Mme Milta Suruta (secrétaire général)

Association pour le développement de la Société civile angolaise (ADSCA)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tél. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. João Paulo Kahilu dos Marcos
Président directeur général ADSCA

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore⁴

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Association pour le développement de la Société civile angolaise (ADSCA)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Fondée le 16 Octobre 2007, à Saurimo, Province de Lunda-Sul, située à l'Est de l'Angola, avec son siège administratif actuellement installé à Luanda, sise au 05, de la rue Albano Machado, quartier Maculusso, Municipice de Ingombota.

L'Association pour le développement de la Société civile angolaise, en sigle **ADSCA**, est une association sans but lucratif, apolitique et philanthropique, exerçant ses activités humanitaires en Angola, dans le but de promouvoir et protéger les droits de l'homme et ceux des peuples, ainsi que le lancement des autres projets d'impact social pour le développement communautaire.

Dans la réalisation de ses activités, l'**ADSCA** est constituée de trois organes principaux dont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Comité directeur et exécutif et s'efforce d'atteindre ses objectifs, grâce à la contribution de ses membres effectifs et aussi sa participation dans l'exécution de certains projets de développement en collaboration avec les autres partenaires sociaux financés.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Promouvoir et protéger ou défendre les droits de l'homme et ceux des peuples; et
- 2) le lancement des autres projets d'impact social pour le développement communautaire.

4

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Promotion et protection des droits de l'homme en général et ceux des peuples autochtones en particulier;
- 2) promotion des droits de la femme en général et les femmes autochtones ou rurales, promotion de l'égalité de sexe entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence sous toutes ses formes contre les femmes;
- 3) campagnes de sensibilisation de la société civile dans le but d'assurer le bon fonctionnement et respect des lois et normes internationales des droits de l'homme et combattre aussi l'impunité;
- 4) campagnes de sensibilisation sur la promotion de la liberté d'expression, de presse, d'association et de réunions;
- 5) campagnes de sensibilisation sur la promotion de droits de groupes vulnérables et victimes de discrimination, avec attention particulière sur droits des enfants, personnes victimes de handicaps physiques et celles qui vivent avec le VIH/SIDA;
- 6) campagnes en faveur de la promotion de l'éducation civique et électorale et résolution des conflits;
- 7) campagnes en faveur des droits économiques, sociaux et culturels des populations autochtones, le respect et la protection du patrimoine culturel de chaque peuple; et
- 8) encadrement et promotion des actions en faveur de la réintégration sociale des enfants orphelins, abandonnés et séparés communément connus sous le nom des enfants de la rue.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

L'ADSCA est une ONG nationale, ayant comme objectif la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples et le lancement des autres projets d'impact social pour le développement communautaire, visant par cet effet à promouvoir la réalisation de certains programmes d'action et différents autres projets d'impact social dans le but de résoudre les problèmes qui se posent aux populations autochtones dans son rayon d'action et ainsi assurer le respect des droits qui leur sont reconnus par le droit national et international dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, des droits de l'homme, de l'environnement et celui du développement économique et social durable pour leur bien-être.

Les questions examinées par le comité nous intéressent, parce qu'elles nous permettent en tant qu'autochtones d'être conscients et de prendre connaissance de nos droits et d'avoir le contrôle, un mot sur notre patrimoine et le partage équitable découlant de son utilisation.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

République d'Angola

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

En dehors de sa participation active dans le processus d'observation des élections législatives du 5 septembre 2008, en tant que membre des réseaux thématiques des ONG de défense des droits de l'homme, de lutte contre le SIDA, de personnes vivant avec le virus du SIDA et celui des ONG d'assistance aux femmes victimes de violence et de trafics humains, l'ADSCA réalise de programmes d'appui à la promotion de l'égalité de sexe, lutte contre la violence sous toutes ses formes contre les femmes, et pour contribuer à la réduction de l'impact négatif que les armes constituent dans le maintien de l'ordre public, la sécurité individuelle et collective, pendant ce processus de Réconciliation et Reconstruction Nationale de l'Angola. L'ADSCA participe aussi dans le processus de désarmement de citoyens angolais détenteurs d'armes légères, acquises de manière illicite pendant la période de guerre qui a tant secoué le pays au cours de presque trois décennies.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

05, Rua Albano Machado
Bairro do Maculusso
Município de Ingombota
B.P. 807 Luanda
Angola

Tél. : (+244) 934 563 182
Mél. : jpdosmarcos@yahoo.com.br

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. João Paulo Kahilu dos Marcos
Président directeur général ADSCA

Consejo Maya de la Propiedad Cultural e Intelectual de Guatemala (SAQIL NAÒJ)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Santos Tzorin Julajuj

Licencié ès sciences juridiques et sociales

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore⁵

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Consejo Maya de la Propiedad Cultural e Intelectual de Guatemala (SAQIL NAÒJ).

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le Consejo Maya de la Propiedad Cultural e Intelectual de Guatemala (SAQIL NAOJ) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui repose sur le bénévolat et l'égalité des droits entre ses membres et qui se compose d'hommes et de femmes avocats, de travailleurs sociaux et d'autres professionnels des sciences sociales qui exercent leur profession dans les différents domaines du droit maya au Guatemala. Ces personnes proviennent de différentes communautés linguistiques du peuple maya, conscientes de la problématique du droit de la propriété culturelle et intellectuelle maya. L'objectif général de l'organisation est de contribuer à l'étude, à la sauvegarde, au développement et à la défense de la propriété culturelle et intellectuelle du peuple maya. Sa mission est de promouvoir l'étude, la sauvegarde, le développement et la défense de la propriété culturelle et intellectuelle maya et son objectif est la défense efficace, le respect absolu et la connaissance approfondie de la propriété culturelle et intellectuelle maya.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Protéger, préserver et développer les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques des communautés autochtones mayas du Guatemala;
- 2) fournir une assistance juridique aux personnes morales et physiques en matière de droit de la propriété culturelle et intellectuelle maya;
- 3) contribuer à la création d'un instrument de protection juridique des expressions culturelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques du peuple maya du Guatemala;
- 4) servir d'organe consultatif de l'État en matière de droit de propriété culturelle et intellectuelle autochtone maya;

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

5

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- 5) encourager les communautés autochtones à exercer et à préserver leurs expressions culturelles, leurs savoirs traditionnels et leurs ressources génétiques;
- 6) mener des recherches scientifiques, formuler des recommandations, organiser des cours et des séminaires, des tables rondes et des réunions, des expositions, des conférences, des forums et d'autres événements en relation avec ce thème;
- 7) développer les relations et la collaboration avec des instances de l'État et des instances locales et internationales œuvrant dans le domaine de la propriété culturelle et intellectuelle des peuples autochtones; et
- 8) diffuser l'information relative aux objectifs et aux activités, organiser des programmes dans les médias, créer des sites Web et autres mesures nécessaires.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Élaboration d'un plan stratégique sur la propriété culturelle et intellectuelle maya sur 10 ans;
- 2) compilation d'informations biographiques sur le sujet;
- 3) formation politique et académique des membres de l'organisation;
- 4) relation avec d'autres organisations non gouvernementales et gouvernementales qui traitent du droit des peuples autochtones;
- 5) participation à certaines réunions organisées par le Registre général de la propriété du Guatemala sur la propriété culturelle et intellectuelle autochtone; et
- 6) planification en ce qui concerne la réalisation d'un diagnostic de la propriété culturelle et intellectuelle maya.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Le Guatemala est un pays multiculturel, comptant 23 groupes ethniques, avec ses propres langues, traditions, expressions culturelles, etc.; il existe ainsi différentes organisations autochtones qui se consacrent à la promotion de la recherche, de l'étude et de la protection des langues, de la spiritualité et du droit coutumier des peuples maya. Cependant, il n'existe aucune organisation spécifique qui se consacre au droit de la propriété culturelle et intellectuelle autochtone. C'est pourquoi la présente organisation s'intéresse à la question pour promouvoir la recherche, l'étude, la récupération et proposer des solutions pour la protection des expressions culturelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques propres des communautés mayas au Guatemala qui, jour après jour, font l'objet de copies et d'utilisations abusives par des tiers. Pour que l'organisation remplisse ses objectifs, nous pensons qu'il est nécessaire de connaître d'autres points de vue nationaux et internationaux, et plus précisément celui de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

République du Guatemala.

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Au Guatemala, les études et les débats sur les questions en rapport avec les expressions traditionnelles, les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et la protection et l'accès et la participation aux avantages découlant du droit de la propriété culturelle et intellectuelle autochtone maya sont très rares. Si nous prenons comme point de départ la manière dont ces questions sont prises en considération par le comité intergouvernemental de l'OMPI, il est essentiel de connaître l'expérience d'autres parties prenantes au niveau international pour pouvoir coopérer et trouver une solution aux problèmes auxquels sont confrontées nos communautés mayas et faire entendre le point de vue de notre peuple à cet égard dans les débats qui se tiennent à l'OMPI.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

sexta avenida "A" 14-21
zona 1 de la ciudad de Guatemala
Guatemala

Tél. : +502 225 33577

Mél. : saqilnaoj@gmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Santos Tzorin Julajuj
Licencié ès sciences juridiques et sociales

Free University Berlin

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation ainsi que les renseignements demandés à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Thomas R. Eimer

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore⁶

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Free University Berlin
Dept. of Political and Social Sciences
Otto Suhr Institute of Political Science
Center for International Political Economy

Description de l'organisation :

Le Center for International Political Economy réalise des études sur la réglementation internationale en matière de propriété intellectuelle financées par la *Fritz Thyssen Foundation* et la *Deutsche Forschungsgesellschaft*. Nos recherches portent sur les négociations relatives au droit des brevets et aux savoirs traditionnels. Nous nous intéressons aux structures décisionnelles, aux procédures et aux mécanismes utilisés au sein des systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux des organisations internationales, des États et de la société civile. En outre, nous nous intéressons aux processus de mise en œuvre des accords internationaux (par exemple ADPIC, CDB) dans les pays industrialisés (Europe, États-Unis d'Amérique), dans les pays émergents (Inde, Brésil) et les pays en développement.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Recherche sur les acteurs, les institutions et les procédures décisionnelles politiques et les mécanismes dans le domaine de la réglementation internationale en matière de brevets; et
- 2) recherche sur la mise en œuvre des ADPIC et de la CDB en Inde et au Brésil

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Publication des résultats de recherche (documents de conférence, articles, monographies); et
- 2) enseignement (niveaux licence et master)

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

6

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité

Nos recherches étant axées sur les structures décisionnelles et les procédures dans le domaine du droit international des brevets et des savoirs traditionnels, nous souhaitons assister aux réunions du comité pour les raisons suivantes : tout d'abord, nous souhaiterions nous faire une idée précise de l'interaction entre les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux; ensuite, nous souhaiterions établir des relations avec des représentants afin de pouvoir organiser des réunions à une étape ultérieure de nos projets de recherche. Plus précisément, nous souhaiterions entrer en relation avec les représentants des groupes autochtones afin d'organiser des réunions en Amérique du Sud ou en Asie.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Allemagne

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Free University Berlin
Department of Political and Social Sciences
Otto Suhr Institute of Political Science
Center for International Political Economy

M. Thomas R. Eimer
Innestr. 22
14195 Berlin

Tél. : +49 30 838-56460
Tlcp. : +49 30 838-56474
Mél. : eimer@zedat.fu-berlin.de
Site Internet : www.polsoz.fu-berlin.de/ipoe

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Thomas R. Eimer, M.A.

Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore International (GRTKF Int.)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Albert DeTERVILLE

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore⁷

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore International (GRTKF Int.)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'organisation "Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore (GRTKF Int.)" a été créée en janvier 2010 au ALDET CENTRE-SAINT LUCIA, une organisation non gouvernementale internationale servant les intérêts des peuples autochtones et possédant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Cette organisation est une ONG internationale faitière regroupant des représentants nationaux de peuples autochtones et de communautés locales issus des sept régions géographiques du monde, chaque région possédant un représentant.

Les représentants de la Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore International (GRTKF Int.) sont des experts en matière de peuples autochtones et de communautés locales œuvrant au sein de diverses instances du système des Nations Unies, telles que le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones du système des Nations Unies et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Mise en œuvre des articles 11.1 et 31.1 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres instruments nationaux, régionaux et internationaux y relatifs;
- 2) coordonner les points de vue des peuples autochtones et des communautés locales sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques aux niveaux national, régional et international;

7

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- 3) préserver, protéger et promouvoir la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels et le folklore ou les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales dans les sept régions géographiques du monde;
- 4) contribuer à l'harmonisation des points de vue collectifs mondiaux des peuples autochtones et des communautés locales en ce qui concerne leurs savoirs traditionnels, leurs expressions culturelles traditionnelles et leurs ressources génétiques au sein de la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale du commerce, l'UNESCO et le Programme environnemental mondial, ainsi qu'au sein des autres membres du Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones du système des Nations Unies;
- 5) fournir un appui au niveau mondial aux peuples autochtones et aux communautés locales, en tant que détenteurs, dépositaires et titulaires de leur propriété intellectuelle, de leurs ressources génétiques, de leurs savoirs traditionnels et de leur folklore ou de leurs expressions culturelles traditionnelles;
- 6) collaborer avec les États et le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones du système des Nations Unies dans l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de protection de la propriété intellectuelle, des savoirs traditionnels, du folklore ou des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques des peuples autochtones et des communautés locales dans le monde; et
- 7) contribuer à la promotion et à l'organisation d'expositions nationales, régionales et internationales sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles en faveur des peuples autochtones et des communautés locales dans le monde et au nom de celles-ci.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Préserver, protéger et promouvoir la propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore ou les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales dans le monde; et
- 2) mettre en œuvre un projet international d'harmonisation des travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI en ce qui concerne le Protocole d'accès et de partage des avantages de la Convention sur la diversité biologique et le ou les instruments internationaux proposés pour la protection de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore des peuples autochtones et des communautés locales.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

L'organisation se compose d'un certain nombre d'organisations actives œuvrant en faveur des peuples autochtones et des communautés locales et de leurs représentants, possédant un statut d'observateur auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

L'organisation est née du besoin de rassembler les compétences des représentants des peuples autochtones et des communautés locales afin d'améliorer leurs contributions aux délibérations du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

En juin 2010, l'organisation possédait des relais dans les pays suivants : Afrique du Sud, Alaska, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Barbade, Belize, Bolivie, Cameroun, Canada, Chili, Costa Rica, Dominique, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Ghana, Guatemala, Guyane, Guyane française, Jamaïque, Kenya, Maroc, Maurice, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Papouasie occidentale, Pérou, Philippines, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Suriname, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

Informations supplémentaires : Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

L'organisation encourage une approche structurée dans la collaboration entre les représentants des peuples autochtones et des communautés locales et les États membres de l'OMPI d'une part, et le Secrétariat de l'OMPI d'autre part, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments internationaux de protection de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore ou des expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales dans le monde.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

GRTKF International
Box MA, 020,
Marchand P.O.
Castries
Sainte-Lucie

Tél. : +1 758 452 5374

Tlcp. : +1 758 452 5374

Mél. : grtkf.int@gmail.com; aldetcentre@gmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. ALBERT DeTERVILLE
Président exécutif/directeur

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) (GCCEI)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Paul Joffe

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore⁸

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) (GCCEI)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le GCCEI est une instance constituée en société au Québec (Canada) ayant pour mission 1) d'agir en tant que conseil régional, groupe ou association pour résoudre ou contribuer à résoudre des problèmes des Cris au Québec; 2) d'aider par la voie juridique les Cris du Québec à affirmer, à exercer, à protéger, à élargir et à faire reconnaître et accepter les droits, les revendications et les intérêts des Cris du Québec; 3) d'encourager, de promouvoir, de protéger et d'aider à préserver les valeurs et les traditions inhérentes au mode de vie des Cris du Québec; et 4) de contribuer à améliorer les conditions de vie des communautés cris dans les territoires du Nord du Québec et de promouvoir le développement des territoires cris.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Biodiversité
- 2) Environnement
- 3) Droits de l'homme
- 4) Peuples autochtones
- 5) Développement durable
- 6) Gouvernance

8

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Assister aux sessions de la Convention sur la diversité biologique;
- 2) assister aux sessions du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones;
- 3) assister aux sessions de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones; et
- 4) assister aux sessions du Conseil des droits de l'homme.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Le GCCEI participe également de manière active aux négociations en cours sur un projet de protocole concernant l'accès et le partage des avantages en rapport avec la Convention sur la diversité biologique relative aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques. En ce qui concerne le projet de protocole de la CDB, le GCCEI a produit un certain nombre de déclarations conjointes auxquelles ont souscrit des organisations autochtones et de la société civile de différentes régions du monde. Pendant plus de 20 ans, le GCCEI a participé de manière active au processus d'établissement de normes conduisant à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris l'article 31 relatif au patrimoine culturel, aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques.

Pays dans lequel votre organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Canada

Informations supplémentaires : Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

En ce qui concerne les savoirs traditionnels cris, le GCCEI collabore également avec l'Équipe de recherche sur les médecines autochtones antidiabétiques des IRSC à l'Université de Montréal : une démarche collaborative axée sur la communauté contre le diabète menée de manière éthique et respectueuse de la culture.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

81 Metcalfe Street
Suite 900
Ottawa - Ontario K1P 6K7
Canada

Tél. : +613 761 1655

Tlcp. : +613 761 1388

Mél. : cree@gcc.ca

Site Web : www.gcc.ca

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Paul Joffe
Juriste/conseiller auprès du GCCEI

Himalayan Folklore and Biodiversity Study Program IPs Society for Wetland Biodiversity
Conservation Nepal

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité
intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs
traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Kamal Kumar

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore⁹

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Himalayan Folklore and Biodiversity Study Program IPs Society for Wetland Biodiversity Conservation Nepal

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

La Himalayan Folklore and Biodiversity Study Program IPs Society for Wetland Biodiversity Conservation Nepal est enregistrée en tant qu'organisation à but non lucratif œuvrant en faveur de la sauvegarde, de la conservation, de la recherche, de la formation et de l'enseignement public dans le domaine de la biodiversité, de l'écosystème, des espèces, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels, des compétences, des idées, des innovations, du patrimoine culturel (immatériel et matériel), de la religion, de la spiritualité, des traditions, du folklore, des systèmes coutumiers, de l'esthétique et des valeurs intrinsèques de la biodiversité, des zones humides en rapport avec le mode de vie traditionnel des peuples autochtones.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Encourager la participation, appuyer et fournir des informations techniques, pratiques et scientifiques pour la sauvegarde, la conservation, le renforcement des capacités dans des domaines tels que les savoirs traditionnels, les ressources génétiques, les systèmes coutumiers folkloriques, les droits de propriété intellectuelle, la biodiversité, l'ethnobiologie, les lieux sacrés, le patrimoine culturel matériel et immatériel, etc.;
- 2) aider les peuples autochtones à développer des micro-entreprises axées sur les savoirs traditionnels, y compris les arts folkloriques, les chants, les danses, les vêtements, la peinture, les teintures, l'artisanat, la préparation et la promotion en matière de handicap, l'écotourisme, les liens entre tourisme agricole et biodiversité, ou la conservation de la nature, les ressources génétiques, l'ethnobiologie, les zones humides et la culture pour renforcer les moyens de subsistance et les conditions socioéconomiques;

9

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- 3) étudier, surveiller et documenter la biodiversité, les zones humides, l'écosystème, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels, les liens culturels et spirituels des peuples autochtones dans le respect des usages coutumiers, des pratiques, des lois et des systèmes folkloriques;
- 4) adopter et promouvoir le thème de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention de Ramsar, du patrimoine culturel et du patrimoine naturel;
- 5) mener des recherches sur les savoirs traditionnels, la culture, les significations religieuses et spirituelles des lacs sacrés de l'Himalaya pour la conservation de la biodiversité ou la conservation de la nature; et
- 6) sensibiliser les peuples autochtones aux savoirs traditionnels, à la propriété intellectuelle, et aux droits sur les ressources génétiques et renforcer leurs capacités institutionnelles à cet égard.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Mener des recherches sur les arts (immatériels et matériels) culturels folkloriques, les écrits, les chansons, les danses, les savoirs traditionnels, les compétences, les techniques, les savoirs innovants, tels que les vêtements, les teintures et les promouvoir;
- 2) développer les micro-entreprises et l'esprit d'entreprise pour encourager le développement socioéconomique au sein de la communauté autochtone par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités;
- 3) sauvegarde, conservation, formation participative et promotion des savoirs traditionnels dans le domaine de la biodiversité, de l'écosystème, des espèces, des ressources génétiques, de l'ethnobiologie, de l'agrobiodiversité, des systèmes folkloriques et du tourisme vert; et
- 4) fournir des services de consultation pour les peuples autochtones et leurs organisations respectives, d'autres organisations communautaires/ONG/ONGI/organisations gouvernementales pour la recherche, la formation, des questions relatives à la communication, à l'éducation, à la sensibilisation du public et à la de défense des droits.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

La Himalayan Folklore and Biodiversity Study programme, IPs led Society for Wetland Biodiversity Conservation Nepal œuvre en faveur de la biodiversité, des zones humides, de l'écosystème, des espèces, des ressources génétiques et de leurs liens avec les savoirs traditionnels et les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones.

En tant qu'expert en biodiversité et professionnel de la CDB, des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des droits de propriété intellectuelle, je souhaiterais vivement participer en qualité d'observateur et pouvoir rapporter des informations pertinentes dans notre pays pour promouvoir les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et aux droits de propriété intellectuelle.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Népal

Informations supplémentaires : Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Le Népal est un pays accueillant de l'Himalaya qui possède une diversité ethnique riche en matière de savoirs traditionnels, de biodiversité, de ressources génétiques, de culture, de traditions, de pratiques et de valeurs inhérentes aux peuples autochtones qui résident dans les différentes zones écologiques.

Par manque de documentation, de sauvegarde et de transformation, la plupart des savoirs traditionnels, des compétences, des idées innovantes et des technologies autochtones associées aux ressources génétiques ou à la biodiversité disparaissent de notre société à une vitesse alarmante.

C'est pourquoi il devient important de documenter, de conserver et de transférer le savoir à la nouvelle génération et de l'inscrire dans les activités de développement modernes.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Po Box 12476

Kathmandu

Népal

Tél. : +977-9841677559

Mél. : ipskirantsampang@gmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Kamal Kumar Rai Kirant Sampang

Intellectual Property Assets Rights Management (IPARM)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. John Assan Benson
Directeur général (IPARM)

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹⁰

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

INTELLECTUAL PROPERTY ASSETS RIGHTS MANAGEMENT (IPARM)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'IPARM est un organisme de consultation et de gestion en matière de propriété intellectuelle qui propose un portefeuille de [services concrets de développement et de gestion](#) de la propriété intellectuelle à l'intention de titulaires individuels de droits de propriété intellectuelle, d'organismes commerciaux et d'institutions nationales. L'IPARM se compose d'une équipe de consultants en propriété intellectuelle et d'experts en services de propriété intellectuelle qui fournissent des informations détaillées, des conseils et des outils pour développer et mettre en œuvre des [stratégies cohérentes en matière de propriété intellectuelle](#) dans le but de créer des actifs économiques matériels pour les entreprises de nos clients et de renforcer la capacité nationale d'utiliser les systèmes de propriété intellectuelle pour la création de richesses et la croissance.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Promouvoir les droits de propriété intellectuelle en tant qu'actifs économiques immatériels pour la croissance des entreprises et la croissance nationale;
- 2) promouvoir l'utilisation de systèmes de propriété intellectuelle tels que les savoirs traditionnels pour répondre aux besoins des communautés locales au Ghana et en Afrique;
- 3) promouvoir le développement en continu de nouveaux systèmes et outils de propriété intellectuelle pour faire face aux nouveaux enjeux de propriété intellectuelle;
- 4) sensibiliser le public au Ghana aux avantages que présente la propriété intellectuelle; et
- 5) promouvoir l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les institutions académiques.

10

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

Nos principales activités sont les suivantes :

- 1) formation et sensibilisation en matière de propriété intellectuelle au sein des communautés locales et des institutions académiques;
- 2) élaboration de stratégies de propriété intellectuelle à l'intention des institutions commerciales et nationales;
- 3) élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle;
- 4) création et développement d'actifs de propriété intellectuelle;
- 5) protection, surveillance et application des droits relatifs aux actifs de propriété intellectuelle;
- 6) analyses des points forts de portefeuilles de propriété intellectuelle;
- 7) commercialisation d'actifs de propriété intellectuelle;
- 8) audits en matière de propriété intellectuelle; et
- 9) développements en matière de stratégies de propriété intellectuelle.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

L'IPARM est une organisation essentiellement axée sur la propriété intellectuelle. La promotion de l'utilisation économique des savoirs traditionnels est l'une de nos principales activités dans le cadre de la gestion de portefeuilles de propriété intellectuelle. Les travaux de l'IPARM visent à stopper la disparition des savoirs traditionnels africains. Nous collaborons avec des parties prenantes locales et des étudiants afin de recenser les différentes utilisations des savoirs traditionnels dans la lutte contre la maladie et le traitement de certaines maladies, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la conservation des forêts et le renforcement des identités culturelles.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Ghana

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

L'IPARM a suivi de très près les travaux continus sur l'élaboration de mécanismes régionaux et internationaux de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles en cours à l'ARIPO et à l'OMPI respectivement. Nous sommes témoins de l'émergence d'instruments juridiques de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles qui nous permettront d'exercer une pression sur nos gouvernements pour qu'ils débloquent des fonds et élaborent des directives politiques pour stopper la disparition

rapide des savoirs traditionnels au sein des communautés autochtones au Ghana. L'IPARM cherche à mener la campagne pour la reconnaissance et l'utilisation des savoirs traditionnels présentant un intérêt économique dans la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le développement social de nos communautés locales.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Intellectual Property assets Rights Management
No. 1 Memory Lane
Off the Royal Street
Haatso
Accra
Ghana

Adresse postale :

Intellectual Property assets Rights Management
P.M.B. CT327
Cantonment, Accra
Ghana

Tél. : +233 200627005
Mél. : jbenson@iparm.org
Site Web : www.iparm.org

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. JOHN ASSAN BENSON; directeur général

Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Luis Evelis Andrade Casama
Conseiller principal / représentant légal

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹¹

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC) est une organisation autochtone nationale qui représente les 102 peuples autochtones de Colombie. Fondée en 1982, elle a été à l'origine de plusieurs mouvements de défense des territoires autochtones de Colombie. Elle se compose de près de 65 organisations autochtones régionales réparties sur l'ensemble du territoire colombien. Les incidences du développement capitaliste incontrôlé, l'imposition de politiques publiques au détriment des valeurs culturelles, l'ignorance des droits territoriaux et des cultures associées, la violence et le génocide systématique institutionnel et des actions armées contre les ethnies, notamment, sont quelques-unes des principales raisons pour lesquelles les peuples autochtones ont décidé de rester unis au sein de l'organisation et de créer, à l'orée de nouveaux enjeux et défis, une plate-forme pour revendiquer leurs droits fondamentaux sur la base des principes culturels d'unité, de territoire, de culture et d'autonomie.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

L'Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC) a pour objectifs principaux de consolider les principes d'UNITÉ, de TERRITOIRE, de CULTURE et d'AUTONOMIE pour les peuples autochtones de Colombie de la manière suivante :

UNITÉ : comme mécanisme de renforcement organisationnel pour la défense des communautés autochtones.

TERRITOIRE : comme élément essentiel pour la vie et le développement des peuples autochtones.

CULTURE : pour le renforcement, la sauvegarde et le maintien de l'identité des peuples autochtones.

AUTONOMIE : pour l'application des principes antérieurs et l'exercice de l'autorité et du pouvoir.

11

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

À cet égard, les principaux objectifs de l'organisation sont les suivants :

- 1) défense de l'autonomie des peuples autochtones;
- 2) défense des territoires des peuples autochtones et récupération des terres usurpées, propriété collective des réserves (Resguardos);
- 3) contrôle des ressources naturelles situées dans les territoires des peuples autochtones;
- 4) développement d'organisations économiques communautaires;
- 5) défense de l'histoire, de la culture et des traditions des peuples autochtones;
- 6) enseignement bilingue et interculturel sous la direction des autorités des peuples autochtones;
- 7) récupération et développement de la médecine traditionnelle et exigence de programmes de santé qui répondent aux caractéristiques sociales et culturelles des communautés;
- 8) exigence d'application de la loi 89 de 1890 et des dispositions favorables aux peuples autochtones;
- 9) solidarité avec les revendications d'autres secteurs sociaux; et
- 10) application des conclusions des congrès de l'organisation.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Programmes de formation, d'assistance juridique et d'actions connexes visant à éliminer les formes contemporaines d'esclavage et mise à disposition de moyens visant à éliminer la discrimination raciale;
- 2) campagnes de sensibilisation, actions et programmes de promotion de l'interculturalité et du développement de l'éducation, propres aux peuples et aux cultures;
- 3) programmes de formation, d'assistance juridique et d'accompagnement en faveur des communautés vulnérables dans le processus de promotion, de renforcement et de défense des droits de l'homme;
- 4) formation des responsables locaux, régionaux et nationaux des peuples autochtones en matière de processus de sensibilisation, de présentation et de connaissance des mécanismes de protection et de défense des savoirs traditionnels des peuples autochtones;
- 5) formation des responsables des peuples autochtones en matière de renforcement de la législation spéciale autochtone (justice ancestrale autochtone);
- 6) élaboration de programmes de formation, de projets et de programmes d'assistance urgente à des groupes vulnérables et à des communautés à risque et assistance juridique aux personnes affectées en matière de droits de l'homme et de droits des peuples autochtones;

- 7) renforcement technique des organisations autochtones et mécanismes de consultation pour le développement de projets en faveur des peuples autochtones;
- 8) ateliers, séminaires et programmes de renforcement des capacités locales et régionales sur la défense des droits de l'enfant, des jeunes et de la femme autochtones;
- 9) élaboration de projets sociaux en faveur des communautés marginalisées;
- 10) renforcement de la présence des peuples autochtones dans les différentes instances internationales;
- 11) mise en place d'actions axées sur l'accès des peuples autochtones aux nouvelles technologies;
- 12) processus de formation technique et formation destinée au renforcement des processus de santé des peuples autochtones; et
- 13) projets de formation et de perfectionnement professionnel axés sur la protection des savoirs traditionnels, les traditions orales et les expressions culturelles des peuples autochtones.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

La propriété intellectuelle est un thème prioritaire à l'ordre du jour des travaux des peuples et organisations autochtones de Colombie et du monde entier, car il est lié de près à la dynamique et à la pérennité des pratiques et des valeurs rattachées aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles des peuples autochtones.

Actuellement, les théories et les politiques publiques et le développement occidental ont créé des vides en matière de propriété intellectuelle qui affectent certaines expressions traditionnelles et savoirs traditionnels de nos peuples et de nos communautés. Il est nécessaire que des ponts soient tendus pour que les innovations futures et actuelles, les découvertes ou les nouvelles technologies ne fassent pas de l'ombre, n'excluent pas ou ne condamnent pas à l'oubli et à la disparition les formes et les pratiques culturelles, le folklore ou les savoirs traditionnels autochtones.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Colombie

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

L'Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC) mène depuis 1982 de nombreux projets axés sur la défense des droits fondamentaux des peuples autochtones. Elle a été présente au niveau international dans les différentes instances des Nations Unies où sont débattus des thèmes intéressant les peuples autochtones. Elle a participé de manière active au sein

des instances du système interaméricain des droits de l'homme et à diverses réunions de l'OEA s'agissant de la mise en place d'instances de protection des droits des peuples autochtones de Colombie.

Certains membres et responsables autochtones nationaux, avec le soutien de l'ONIC, ont participé à des manifestations internationales sur la biodiversité et les peuples autochtones, les projets miniers et les peuples autochtones, le réchauffement planétaire et les peuples autochtones, ou à des réunions thématiques liées à la protection des savoirs traditionnels et de la propriété intellectuelle du point de vue de la défense des droits fondamentaux des peuples autochtones.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Calle 13 Número 4-38
Barrio La Candelaria Centro
Bogotá
Colombie

Tél. : (+57) (1) 284 2168
Tlcp. : (+57) (1) 284 3465
Mél. : onic_colombia@yahoo.es
Site Web : www.onic.org.co

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Alberto ACHITO LUBIAZA
Coordonnateur au Secteur des savoirs traditionnels

Association des musées des îles du Pacifique (PIMA)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

Mme TARISI VUNIDILO
Secrétaire général, PIMA
(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹²

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

ASSOCIATION DES MUSEES DES ILES DU PACIFIQUE (PIMA)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Association des musées des îles du Pacifique (PIMA) a été créée en tant qu'instance régionale où les professionnels en matière de patrimoine peuvent échanger leurs vues et leurs travaux en vue d'améliorer la qualité des services qu'ils fournissent au public.

Le premier Comité de la PIMA a été nommé en 1994 et la vision, la mission et les objectifs de l'association ont été établis pour la première fois en 1997. Durant les premières années d'existence de la PIMA, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a accueilli le Secrétariat de Nouvelle-Calédonie et lui a fourni son appui. La PIMA a été officiellement acceptée en tant qu'organisation affiliée du Conseil international des musées (ICOM) en 1998 et c'est en mai 1999 que la PIMA est entrée à Fidji en tant que fiducie philanthropique. Le bureau du Secrétariat était situé au musée de Fidji jusqu'à la mi-2006, après quoi le Secrétariat de la PIMA a déménagé dans ses locaux actuels du Centre culturel vanuatu.

Il s'agit de la toute première organisation régionale, multilingue, multiculturelle, à but non lucratif, qui aide les musées du Pacifique, les centres culturels et les peuples à préserver le patrimoine des îles du Pacifique.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste non ordonnée)

Vision de la PIMA :

“Travailler ensemble, préserver, célébrer et alimenter le patrimoine des peuples des îles du Pacifique”

12

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Mission de la PIMA :

La PIMA est une organisation régionale, multilingue et à but non lucratif qui :

- 1) aide les musées du Pacifique, les centres culturels et les peuples à préserver le patrimoine des îles du Pacifique;
- 2) renforce la participation communautaire dans la gestion du patrimoine;
- 3) regroupe les musées et les centres culturels des îles du Pacifique pour renforcer leurs capacités de recenser, de rechercher, de gérer, d'interpréter et d'alimenter le patrimoine culturel et naturel;
- 4) plaide en faveur du développement de politiques et de pratiques de gestion des ressources culturelles régionales, propose des formations et met à disposition un forum pour l'échange d'idées et de compétences; et
- 5) crée et encourage les relations régionales et internationales en faveur de la sauvegarde du patrimoine des îles du Pacifique.

Objectifs de la PIMA :

- 1) Faire connaître les intérêts et les préoccupations des musées et des centres culturels dans la région;
- 2) établir des relations afin de réunir les professionnels et les institutions en faveur de la gestion du patrimoine des îles du Pacifique;
- 3) promouvoir la participation communautaire dans la vision de la PIMA par des consultations, l'enseignement et des activités d'accès;
- 4) mettre en valeur les ressources humaines par l'enseignement et la formation;
- 5) développer et promouvoir la déontologie et les normes;
- 6) fournir des conseils et collaborer avec les gouvernements et d'autres agences sur les questions de gestion du patrimoine et de politique;
- 7) veiller à la protection et à la restitution de la propriété culturelle matérielle et immatérielle; et
- 8) promouvoir l'image de marque de la PIMA.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) La PIMA renforce la participation communautaire dans la gestion du patrimoine et rassemble les musées et les centres culturels des îles du Pacifique afin de renforcer leurs capacités de recenser, de rechercher, de gérer, d'interpréter et d'alimenter le patrimoine culturel et naturel;
- 2) la PIMA plaide en faveur du développement de politiques et de pratiques de gestion des ressources culturelles régionales, propose des formations et met à disposition un forum pour l'échange d'idées et de compétences;
- 3) la PIMA établit et encourage les relations régionales et internationales, en faveur de la préservation du patrimoine des îles du Pacifique; et

- 4) la PIMA œuvre, par l'intermédiaire de cours, d'ateliers et de forums, en faveur de l'échange de valeurs et d'idées, de la mise en place d'expositions et d'autres projets, axés sur une communication constante par courrier électronique, télécopie, téléphone, mais surtout par des rencontres. Il s'agit là d'une tâche difficile et coûteuse.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

La PIMA est active dans la région et en particulier à Fidji en ce qui concerne la gestion du patrimoine, en particulier en termes de collaboration avec les pays du Pacifique dans la procédure de nomination au titre de sites de patrimoine mondial. La PIMA a participé à la coordination de la deuxième Réunion stratégique mondiale du Centre du patrimoine mondial à Port Vila en août 1999. C'est à cette occasion que la PIMA a été invitée à jouer le rôle d'arbitre dans les nominations du Centre du patrimoine mondial.

M. Ralph Regenvanu, membre du Comité de la PIMA, est apparu en qualité de conseil/représentant à l'occasion de la conférence du Conseil international des musées (ICOM) sur le thème des "Systèmes de savoirs traditionnels, musées et patrimoine naturel (intangible) : atelier de renforcement des capacités", à Hyderabad et Araku Valley, Andhra Pradesh (Inde) en février 2008. Cet atelier a été organisé par M. Amareswar Galla, représentant de l'Observatoire pour l'Asie-Pacifique en ce qui concerne la diversité culturelle dans le développement humain (PAO) devenu membre de la PIMA en mai 2008.

La PIMA s'intéresse de manière générale aux questions liées à la propriété intellectuelle, en particulier aux communautés autochtones.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Le Secrétariat de la PIMA est situé à Port Vila (Vanuatu).

Les îles du Pacifique comptent plus de 45 musées et centres culturels. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans leurs communautés dans le maintien des cultures traditionnelles, de l'art et des coutumes, préservant le patrimoine physique, informant les visiteurs de tous âges, maintenant un sens communautaire et assurant un développement économique durable dans chaque nation. Ils visent avant tout au maintien des cultures vivantes sous toutes leurs formes et à aider les peuples à vivre ensemble en harmonie.

La PIMA représente des musées, des centres culturels, des trusts nationaux, des départements et des ministères culturels, des parcs nationaux, des offices de préservation historique, des centres d'interprétation, des associations culturelles et des conseils d'art. Des efforts ont été déployés par le secrétaire général en 2006 afin d'encourager les membres à renouveler leurs abonnements auprès de la PIMA.

Les membres de l'association comprennent tous les types de musées, centres culturels, organisations à but lucratif et à but non lucratif, musées internationaux possédant des collections sur le Pacifique, universités, instituts de recherche et individus dans la région et dans le monde qui partagent la vision de la PIMA, sa mission, ses objectifs et ses activités. Le Comité exécutif de la PIMA est un organe composé de sept membres représentant les pays suivants : Fidji,

la Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, les Îles Salomon, Tonga et Vanuatu.

Les membres de la PIMA comprennent tous les pays, États et territoires de la région Pacifique, y compris : Île de Pâques (Rapa Nui), Fidji, Guam, Hawaii, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Île de Norfolk, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa occidentales, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

Toutes les communautés participant à la PIMA sont représentées par leurs institutions culturelles dans leurs pays, leurs États et leurs territoires, qu'il s'agisse d'un musée, d'un centre culturel, d'un trust national, d'un département culturel, d'un ministère, d'un parc national, d'un office de préservation historique, d'un centre d'interprétation, d'associations culturelles, d'organisations ou de conseil d'art.

Bénéficiaires :

- 1) Musées membres la PIMA;
- 2) personnel travaillant dans les musées et centres culturels des îles du Pacifique;
- 3) communautés des îles du Pacifique;
- 4) organisations et institutions internationales ayant un rapport avec le patrimoine des îles du Pacifique;
- 5) chercheurs qui utilisent ces collections, au niveau local et international;
- 6) ressortissants des îles du Pacifique vivant à l'étranger (populations de la Diaspora);
- 7) visiteurs et touristes; et
- 8) collections, sites, traditions.

La PIMA maintient que les musées et les centres culturels des îles du Pacifique œuvrent pour le bien de leur communauté par

- 1) la promotion des traditions de la vie quotidienne, de l'art, de l'artisanat et de la spiritualité;
- 2) la collecte et la conservation du patrimoine : acquisition, documentation, stockage/conservation en lieu sûr, catalogage, conservation, protection juridique, protection des sites et de l'environnement et recherche en matière de sauvegarde du patrimoine; et
- 3) l'éducation communautaire et la mise à disposition : expositions, enseignement pour les enfants et les adultes, prêts, publications, services médias, mercatique, services de conseils, présentations, loisirs et tourisme.

Les institutions mènent ces activités par la planification, l'obtention de fonds et le financement, le perfectionnement du personnel et la création d'infrastructures et la coopération avec d'autres institutions (telles que les membres de la PIMA). Les musées et les centres culturels disposent d'employés professionnels qui travaillent dans le respect des normes et des principes internationaux établis, mais dans le contexte du Pacifique.

Musées de la PIMA participant :

Musées/ou ministère représentatif	Pays
Australian Museum	AUSTRALIE
Commonwealth of Northern Marianna Islands Museum of History & Culture(CNMI Museum)	COMMONWEALTH DES ILES MARIANNES DU NORD
Cook Islands National Museum	ÎLES COOK
Fiji Museum	FIDJI
FSM Office of Archives and Historic Preservation	MICRONESIE (ÉTATS FEDERES DE)
War in the Pacific National Historical Park	GUAM
Bishop Museum	HAWAÏ
Hawaiian Mission Children's Society - Mission Houses Museum	HAWAÏ
Mauna Kea Astronomy Education Centre	HAWAÏ
Tonga Traditions Committee	ROYAUME DE TONGA
Kiribati National Cultural Centre/Museum	KIRIBATI
Alele Museum	ÎLES MARSHALL
Tjibaou Cultural Centre - Agence De Development De La Culture Kanak	NOUVELLE CALEDONIE
Musée de la ville de Noumea	NOUVELLE CALEDONIE
Musée de l'Histoire Maritime de Nouvelle-Calédonie	NOUVELLE CALEDONIE
Musée de Nouvelle-Calédonie	NOUVELLE CALEDONIE
Auckland Museum Library	NOUVELLE-ZELANDE
Huanaki Cultural Centre & Museum	NIUE
Norfolk Island Museum	ÎLE DE NORFOLK
Belau National Museum	PALAU
Papua New Guinea National Museum and Art Gallery	PAPOUASIE-NOUVELLE GUINEE
Ministry of Internal Affairs	REPUBLIQUE DE NAURU
Museum of Samoa	SAMOA
Îles Salomon National Museum	ILES SALOMON
Musée de Tahiti et des îles	TAHITI
Tonga National Museum	TONGA
Ministry of Home Affairs and Rural Development	TUVALU
Michoutouchkine-Pilioko Foundation and Art Gallery	VANUATU
Vanuatu Kaljoral Senta	VANUATU
Jean P. Hayden Museum	SAMOA AMERICAINES

Musées/ou ministère représentatif	Pays
Museo Antropológico Sebastián Englert	ÎLE DE PÂQUES
Kosrae Museum	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
Micronesia Ethnographic Centre	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
Pohnpei Museum	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
Yap State Museum	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
Guam Museum	GUAM
Musée Historique (Bourail Historical Museum)	NOUVELLE CALEDONIE
Etpison Museum	PALAOS
Robert Louis Stevenson Museum	SAMOA
Musee Paul Gauguin	TAHITI
Musée de la Perle	TAHITI
James Norman Hall Museum	TAHITI

Membres de la PIMA qui ne sont pas des musées ou des îles du Pacifique :

Organisation	Pays
Artlab Australia (corporate conservation firm)	AUSTRALIE
Cultural Heritage Centre for Asia and the Pacific Faculty of Arts, Deakin University, Melbourne Victoria	AUSTRALIE
Secretariat of the Pacific Community (SPC) - Cultural Affairs Branch	NOUVELLE CALEDONIE
University of Melbourne - Pacific and Regional Archive for Digital Sources in Endangered Cultures, Melbourne Victoria	AUSTRALIE
University of California San Diego -Library	ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE
University of British Columbia -Museum of Anthropology	CANADA
Australian National University -Research School of Pacific and Asian Studies, Canberra Australian Capital Territory	AUSTRALIE
UNESCO Office for the Pacific	SAMOA

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

La PIMA est régie par sa constitution et un comité exécutif composé de sept membres élus, dont un membre honoraire, et quatre administrateurs. Le comité se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et de trois membres. Le Comité exécutif a tous les pouvoirs en termes de gestion et nomme un secrétaire général responsable des tâches administratives et organisationnelles quotidiennes de la PIMA.

En tant qu'association à but non lucratif, la PIMA n'est pas en mesure de financer des projets importants et cherche de toute urgence des financements pour appuyer ses travaux.

Par des dons et des financements provenant d'agences telles que l'ICCROM, l'UNESCO, l'Australian Cultural Grant (Australian High Commission) et la New Zealand High Commission, des ateliers de formation annuels en faveur des professionnels de la culture ont été organisés régulièrement afin d'enseigner de nouvelles techniques, transmettre des compétences et échanger des idées.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

P.O Box 5043
Port Vila,
Vanuatu

Tél. : + 678 25319

Tlcp. : + 678 26590

Mél. : tarisi.vunidilo@gmail.com or sg@pima.museum

Site Web : www.pima-museum.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Association des musées des îles du Pacifique, M. Tarisi Vunidilo, secrétaire général

Sonccoypa Cusicuynin

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

Mme Isabel Roxana Robles Carvo
Président

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹³

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Sonccoypa Cusicuynin

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Promouvoir le développement social, culturel et économique des peuples autochtones quechua et ashaninka habitant les Andes centrales et la jungle du centre du Pérou, en collaborant à l'utilisation et à la conservation de leurs ressources par des financements externes.

Depuis 1998, plusieurs projets ont été menés avec succès dans les Andes et dans la jungle du centre du Pérou. Nous menons actuellement des projets relatifs aux droits de l'homme, des jeunes et des enfants des peuples autochtones, aux services de santé et à la qualité de vie, à l'environnement, aux genres – femmes autochtones, renforcement économique.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Protéger, promouvoir et défendre par divers mécanismes les droits collectifs et individuels de ces peuples.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Faire connaître les savoirs des cultures quechua et ashaninka, leur histoire et leur combat pour l'autodétermination et la justice.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions du folklore sont des actifs de caractère économique et culturel.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Pérou

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Jr: Galena N° 192
Urb. Millotingo El Tambo
Huancayo
Pérou

Tél. : (+51) 64248970
Tlcp. : sonccoypa_cusicuynin@peru.com
Site Web : www.sonccoypa-cusicuynin.org

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Mme Isabel Roxana Robles Carvo
Président

Tanzania Intellectual Property Rights Network (TIP-Net)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tél. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Eliamani Isaya Laltaika
(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹⁴

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Tanzania Intellectual Property Rights Network (TIP-Net)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Organisation non gouvernementale (ONG) apolitique, sans but lucratif, enregistrée en vertu de la loi de 2002 sur les organisations non gouvernementales (Tanzanie), visant à sensibiliser les Tanzaniens aux questions liées aux droits de propriété intellectuelle.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) Proposer des formations et mener des campagnes de sensibilisation sur les questions de droits de propriété intellectuelle, en particulier les savoirs traditionnels et les expressions culturelles des communautés locales et autochtones;
- 2) agir en tant que porte-parole des sociétés civiles auprès du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie sur les questions de droits de propriété intellectuelle; et
- 3) mener des recherches et diffuser l'information sur les droits de propriété intellectuelle en Tanzanie et ailleurs.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) Renforcement des capacités des représentants des communautés, des responsables en R-D et des individus sur les questions de droits de propriété intellectuelle;
- 2) actions de défense et de persuasion en faveur de politiques respectueuses des communautés liées aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles, à la conservation de la biodiversité et aux droits de propriété intellectuelle en général;
- 3) Recherche et consultation

14

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Le Tanzania Intellectual Property Rights Network (TIP-Net) est la seule ONG qui se consacre à la propriété intellectuelle en Tanzanie. Elle a été créée par des représentants de communautés locales, des représentants de la société civile et des académiciens dans le seul but de protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles des communautés locales en Tanzanie contre des actes répétés d'appropriation illicite par des tiers. Il est par conséquent important que TIP-Net crée des réseaux avec des organisations partageant les mêmes vues dans le monde et qu'elle participe aux travaux du comité intergouvernemental du fait que les droits de propriété intellectuelle ne peuvent être protégés efficacement qu'en collaboration.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

République-Unie de Tanzanie

Informations supplémentaires : veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Sans objet.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Le coordonnateur

Tanzania Intellectual Property Rights Network TIP-Net

P.O. Box 393

Arusha

Tanzanie

Tél. : +255566379986

Mél. : Laltaika@yahoo.com et info@tipnet.or.tz

Site Web : www.tipnet.or.tz

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Eliamani Isaya Laltaika

Coordonnateur

Union pour le BioCommerce éthique

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tél. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

Maria Julia Oliva

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹⁵

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Union pour le BioCommerce éthique (UEBT)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Union pour le BioCommerce éthique est une association à but non lucratif qui encourage l'approvisionnement éthique en ingrédients naturels issus de la diversité biologique. Les membres s'engagent à mettre en place une solution pour s'assurer graduellement que leurs pratiques en matière d'approvisionnement améliorent la préservation de la diversité biologique, respectent les savoirs traditionnels et assurent le partage équitable des avantages tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- 1) rassembler les acteurs engagés dans le "biocommerce éthique"; et
- 2) promouvoir, faciliter et reconnaître les pratiques commerciales éthiques en ce qui concerne les produits qui satisfont les objectifs de développement durable fixés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- 1) accroître la prise de conscience sur l'importance de la diversité biologique, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les pratiques éthiques en matière d'approvisionnement;
- 2) promouvoir les pratiques éthiques en matière d'approvisionnement qui font progresser les objectifs de CDB;
- 3) gérer une norme internationale pour l'approvisionnement éthique de la diversité biologique ainsi qu'un système de vérification par des tiers;
- 4) apporter à ses membres une expertise et un soutien techniques sur des questions relatives à la CDB et à l'approvisionnement éthique de la diversité biologique; et
- 5) faciliter l'échange de pratiques recommandées entre ses membres.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

15

Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée. Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

L'UEBT reconnaît que l'utilisation de brevets en rapport avec la diversité biologique présente des risques et crée des opportunités. La CDB demande que les droits de propriété intellectuelle "s'exercent en faveur et non à l'encontre" des objectifs de la Convention. Dans le cadre de la norme sur le biocommerce éthique, les pratiques en matière de brevets doivent également reconnaître, soutenir et compléter la mise en œuvre des principes de la CDB. L'objectif des travaux de l'UEBT sur les brevets et la diversité biologique est d'aider les membres à comprendre et à examiner le lien existant entre les brevets et les obligations des membres de l'UEBT en ce qui concerne le partage équitable des avantages et des savoirs traditionnels. Suivre les négociations au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et y contribuer serait un élément important de ces travaux.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

L'UEBT dispose de bureaux en Suisse et au Brésil et ses membres proviennent d'Amérique latine, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord.

Informations supplémentaires : veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Il y a deux types de membres de l'UEBT : les membres commerciaux et les membres affiliés. Les membres affiliés sont des organisations ou des particuliers qui soutiennent le biocommerce éthique sans intervenir directement dans des activités commerciales. Les membres affiliés actuels comprennent l'Union mondiale pour la nature (IUCN), PhytoTrade Africa et la Société financière internationale (SFI). Les membres commerciaux sont des entreprises ou d'autres types d'organisations qui font partie des chaînes d'approvisionnement liées à la diversité biologique. Actuellement, la plupart des membres commerciaux sont des entreprises actives dans l'industrie cosmétique et des produits d'hygiène. Les membres commerciaux comprennent Aldivia (France), Aroma Forest (Madagascar), Candela (Pérou), Kaite (Zimbabwe), Labfarve (Colombie), Natura Cosmetics (Brésil), Organic Herb Trading Company (Royaume-Uni), Serdex (France) et Tree Crops (Malawi). Les membres provisoires comprennent Kenzo Parfums (France), Beraca, Health and Personal Division (Brésil) et Novel Development Ghana (Ghana).

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

32 Rue de Berne
1201 Genève
Suisse
Tél. : +41 22 566 1585
Tlcp. : +41 22 731 0340
Mél. : info@ethicalbiotrade.org
Site Internet : www.ethicalbiotrade.org

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Maria Julia Oliva
Conseillère principal en matière de politiques

[Fin de l'annexe et du document]